CONTRAT DE PRESTATION DE CONDUITE

(Version abrégée – Modèle de référence – 4 pages sur 11)

Extrait du modèle de contrat Effiway

ARTICLE PRÉLIMINAIRE – AVERTISSEMENT

Le présent document constitue un spécimen de contrat de prestation de conduite. Il n'est pas utilisable en l'état, en raison de l'absence d'informations contractuelles complètes. Il a pour objectif de fournir un aperçu des éléments présents dans le contrat de prestation de conduite EFFIWAY, permettant ainsi aux transporteurs et aux conducteurs indépendants de mieux comprendre leurs obligations respectives. Ce document ne saurait se substituer à un contrat complet intégrant l'ensemble des obligations légales et réglementaires.

Une version complète, rédigée par des avocats spécialisés, est téléchargeable sur le site d'EFFIWAY. Celle-ci est accompagnée d'une facture « justificatif de conformité », permettant son acceptation dans le cadre d'une inscription en tant que conducteur ou pour une utilisation par un transporteur.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le **Client Utilisateur** (Transporteur), société ……, immatriculée sous le n° ……, dont le siège social est situé à ……, ciaprès dénommé « Client Utilisateur ».

Et
Le **Prestataire de Conduite**, M. ……, immatriculé sous le n° ……, domicilié à ……, ci-après dénommé « Prestataire de Conduite ».

Les parties conviennent des termes et conditions suivants :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels le Prestataire de Conduite s'engage à assurer la conduite des véhicules confiés par le Client Utilisateur. Cette prestation comprend les tâches suivantes :

- La conduite des véhicules conformément aux réglementations en vigueur.
- L'exécution des opérations de chargement et de déchargement selon les protocoles de sécurité établis.
- L'entretien des véhicules, notamment les vérifications d'usage avant et après chaque mission.

SPECIMEN

Le Prestataire de Conduite, en tant qu'entrepreneur indépendant, conserve toute autonomie dans l'organisation de son activité. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité transmises par le Client Utilisateur, notamment en matière de…

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Les termes utilisés dans ce contrat sont définis en **Annexe 1** du contrat officiel EFFIWAY. On entend notamment par :

- **Prestataire de Conduite** : Conducteur indépendant réalisant une mission pour un transporteur.
- **Client Utilisateur** : Société de transport faisant appel à un Prestataire de Conduite.
- **Mission de conduite** : Toute opération impliquant la conduite d'un véhicule confié par le Client, incluant…
- **Véhicule confié** : Tout véhicule mis à disposition du Prestataire par le Client pour l'exécution de la mission…
- **Responsabilité du conducteur** : Le prestaraire…

ARTICLE 3 – DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Le présent contrat est conclu pour une première période de...

En cas de rupture anticipée, les conditions de préavis et les indemnités applicables seront définies conformément aux termes du présent contrat…

Les parties conviennent expressément que le non-renouvellement du présent contrat… , …… ……..au bénéfice de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE ET DU CLIENT

4.1 Obligations du Prestataire de Conduite Le

Prestataire s'engage à :

- Respecter les dispositions du Code des Transports et du Code de la Route.
- Conduire les véhicules confiés conformément aux instructions fournies.
- Signaler immédiatement tout incident survenu lors de la mission.

Le Prestataire devra également veiller à ce que son permis de conduire soit à jour et conforme aux besoins de la mission. En cas d'infraction commise lors d'une mission, il sera tenu d'assumer seul la responsabilité des sanctions encourues, sauf…

SPECIMEN

4.2 Obligations du Client Utilisateur Le

Client s'engage à :

- Mettre à disposition un véhicule conforme aux normes en vigueur.
- Transmettre par écrit les informations de la mission précisant...
- Fournir les documents de bord nécessaires à l'exécution de la mission.
- Respecter les articles R.121-1 à R.121-5 du Code de la Route.
- Régler les prestations ….

Il s'engage par ailleurs à fournir au Prestataire de Conduite toutes les informations nécessaires à l'accomplissement des missions, notamment sur les …

En cas de panne ou de défaut de conformité du véhicule, il devra informer immédiatement le Prestataire et prendre les mesures qui permet…

Absence de Lien de Subordination

Les parties conviennent expressément que …

ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIÈRES ET FACTURATION

Le montant de la prestation est déterminé selon un devis accepté ou une offre de mission transmise par écrit.

Les frais annexes pouvant être facturés sous la condition prévu en adéquation prévu à l'accord de … , incluent :

- Les péages et carburants, sous réserve d'un accord préalable.
- Les frais d'hébergement et de restauration lorsque la mission inclut des déplacements prolongés.
- Les frais de réparation en cas de dommage imputable au Prestataire.

Les factures sont émises selon accord et doivent être réglées sous un délai de X jours à compter de leur date d'émission. En cas de retard de paiement, le Prestataire pourra appliquer des pénalités de retard et suspendre l'exécution des prestations jusqu'…

En cas de litige responsable par le Prestataire, Le client utilisateur pourra demander réparation en respect des accords du contrat de prestation de conduite…

SPECIMEN

ARTICLE 6 – Fourniture des Produits et Matériaux, Assurance

Le Client s'engage à fournir au Prestataire de Conduite tous les produits, équipements et matériaux nécessaires à la bonne exécution de la prestation, dans des conditions conformes aux exigences contractuelles et réglementaires.

1. Informer immédiatement le Prestataire de Conduite, par …
2. Prendre toutes les …

- Soit :

Dans le cas où le Prestataire engagerait des dépenses exceptionnelles pour garantir l'intérêt du Client, la sécurité des passagers ou des marchandises, ou pour sécuriser le véhicule, il pourra …

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE RÉSILIATION

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit en cas de :

- Défaut de qualification du Prestataire.
- Non-respect des engagements contractuels.
- Non- ...

Toute résiliation devra être notifiée par lettre … effet après un délai de … En cas

de faute grave où la résiliation pourra être immédiate…

CONCLUSION

En résumé, le **modèle de contrat de prestation** de conduite est conçu pour répondre aux besoins des deux parties en précisant leurs obligations respectives.

Dans sa version complète, les parties sont respectivement traitées de manière à ce que chacune puisse clairement identifier ses droits, ses obligations et les limites de son engagement contractuel.

- **Pour le transporteur**, le contrat prévoit notamment les **clauses de remboursement de la franchise** par le conducteur en cas de sinistre responsable.
- **Pour le conducteur indépendant**, des dispositions spécifiques sont prévues concernant **l'annulation d'une mission par le transporteur**, encadrant ainsi les compensations éventuelles.

Ce contrat constitue donc un cadre de référence permettant d'établir une relation professionnelle transparente et sécurisée entre les parties.

Fait en double exemplaire à …, le …

Le Client Utilisateur : …

Le Prestataire de Conduite : …

SPECIMEN